

Bilan *préliminaire* de la Présidence luxembourgeoise

Juillet - décembre 2015



Une Union pour les citoyens

Bilan *préliminaire* de la Présidence luxembourgeoise du Conseil de l'Union européenne



Sommaire

- Une Union pour les citoyens
- 1. Libérer l'investissement pour la croissance et l'emploi
- 2. Approfondir la dimension sociale européenne
- 3. Gérer la migration, allier libertés, justice et sécurité
- 4. Rendre sa dynamique au marché intérieur en misant sur le numérique
- 5. Inscrire la compétitivité européenne dans un cadre global et transparent
- 6. Promouvoir une démarche de développement durable
- 7. Renforcer la présence de l'Union européenne dans le monde

Une Union pour les citoyens

Tout au long du second semestre 2015, la Présidence luxembourgeoise du Conseil de l'Union européenne, très attachée à la construction européenne, aux valeurs et principes de l'Union, s'est engagée dans une **approche ouverte:** être à l'écoute des citoyens, soutenir les entreprises et coopérer avec les partenaires et les institutions pour agir dans l'intérêt européen. La Présidence de l'UE a permis au Grand-Duché de mettre au service de l'Europe des qualités qui lui sont très chères : la vocation de bâtir des ponts, la capacité de concilier en tant que honnête courtier des positions et des traditions différentes les unes des autres, ainsi que la volonté de s'investir dans la recherche de compromis. Au cours des six derniers mois, le Luxembourg s'est efforcé, dans le droit fil de ses traditions et convictions, à mettre le citoyen européen au centre des préoccupations, tout en veillant à ce que l'intérêt réel et direct des citoyens soit mieux pris en compte dans toutes les politiques de l'Union. De manière générale, le Luxembourg s'est efforcé d'appliquer ses valeurs fondamentales – fiabilité, dynamisme et ouverture – dans le cadre de la Présidence et au service de l'UE.

La 12^{ème} Présidence luxembourgeoise du Conseil de l'UE a eu lieu dans un contexte particulièrement difficile, confrontant l'Union à des défis sans précédent. Surtout l'accentuation de la crise migratoire, ainsi que les effroyables attentats perpétrés à Paris le 13 novembre ont eu un impact considérable sur les travaux de la Présidence et ont requis une approche réactive et décidée au niveau européen.

Dès l'été dernier, l'UE a fait face à une pression migratoire sans précédent. Si une importance particulière était déjà accordée au dossier de la **migration** dans les priorités de la Présidence luxembourgeoise, la cascade d'évènements et l'envergure des flux ont exigé des efforts exceptionnels pour gérer cette crise. Dans ce contexte, la Présidence luxembourgeoise a surtout prôné une approche compréhensive et horizontale, travaillant aussi bien sur les mesures d'urgence que sur les causes fondamentales à l'origine du phénomène migratoire.

Les attentats terroristes de Paris ont à nouveau projeté au premier plan de l'agenda européen la problématique sécuritaire, issue de l'instabilité

géopolitique dans plusieurs régions limitrophes du continent européen. Ces évènements, y compris la menace persistante des combattants terroristes étrangers, ont appelé une réponse forte et commune de l'UE en matière de **lutte contre le terrorisme.** Ainsi, la Présidence luxembourgeoise a travaillé sur des actions prioritaires bien définies, comme le renforcement des contrôles aux frontières extérieures, l'amélioration de l'échange d'informations, l'utilisation plus systématique des bases de données, la lutte contre la radicalisation, ainsi que la coopération avec les pays tiers.

En dépit de ces évènements tragiques et imprévisibles quant à leur envergure, le Luxembourg s'est efforcé à faire avancer les travaux dans les différents domaines d'action de l'UE et à **poursuivre de manière rigoureuse la mise en œuvre de son programme de travail.**

La Présidence luxembourgeoise a mis un accent particulier sur l'amélioration de la réglementation. Après trois mois de négociations intenses au nom du Conseil avec le Parlement européen et la Commission européenne, elle a pu dégager un accord politique sur la proposition d'un accord interinstitutionnel (AII) « Mieux légiférer ». Une fois formellement adopté, cet accord formalisera les modalités d'une meilleure coopération interinstitutionnelle pour les années à venir et assurera une législation de qualité dans le cadre d'un processus législatif transparent et efficace. La Présidence a également approfondi le dialogue interinstitutionnel dans le cadre de l'élaboration du programme annuel de la Commission européenne pour l'année 2016.

Les travaux de la Présidence luxembourgeoise du Conseil de l'UE étaient organisés autour de **7 priorités clés :**

- Libérer l'investissement pour la croissance et l'emploi
- Approfondir la dimension sociale européenne
- Gérer la migration, allier libertés, justice et sécurité
- Rendre sa dynamique au marché intérieur en misant sur le numérique
- Inscrire la compétitivité européenne dans un cadre global et transparent
- Promouvoir une démarche de développement durable
- Renforcer la présence de l'Union européenne dans le monde

Sur chacun de ces chantiers, la Présidence a pu faire des progrès concrets, qui ont contribué au nouvel élan insufflé au processus d'intégration européenne depuis l'année dernière.

1. Libérer l'investissement pour la croissance et l'emploi

L'action de la Présidence luxembourgeoise pour mettre en œuvre cette priorité s'est inscrite dans le droit fil du Plan d'investissement pour l'Europe. Après l'adoption du cadre juridique du Fonds européen pour les investissements stratégiques (FEIS) en juin, la Présidence a concentré ses travaux sur le renforcement de la prévisibilité réglementaire et la suppression des freins à l'investissement.

Le Conseil ECOFIN a adopté des conclusions sur le plan d'action de la Commission européenne visant à créer une **union des marchés des capitaux** au sein de l'UE. La Présidence a aussi obtenu une orientation générale sur les propositions en matière de **titrisations**. Ces textes visent à redynamiser le marché de la titrisation et à diversifier les sources de financement de l'économie réelle. Il s'agit d'un premier élément important de la création de l'union des marchés des capitaux qui comportera de grands avantages pour l'économie réelle.

Suite à une proposition d'un paquet de compromis élaboré par la Présidence luxembourgeoise, le Conseil, le Parlement européen et la Commission ont été en mesure, après des négociations intensives, de trouver un accord sur la proposition de **règlement sur les indices de référence** (« benchmarks »).

La Présidence luxembourgeoise a mis en place des méthodes de travail innovantes au sein du Conseil Compétitivité afin de promouvoir une vision intégrée de la compétitivité à travers l'ensemble des politiques européennes et de promouvoir la valeur ajoutée européenne. Elle a ainsi lancé le «check-up» de la compétitivité, un mécanisme visant à permettre au Conseil de faire le suivi des grandes évolutions dans l'économie réelle et de prendre les mesures nécessaires. Le Conseil a convenu d'un paquet de mesures pour relancer la compétitivité du secteur de l'acier européen et, d'une manière plus générale, pour créer

des conditions-cadres favorables pour les industries intensives en consommation énergétique. L'amélioration du fonctionnement du marché unique et de la qualité générale du cadre réglementaire – ainsi que la meilleure prise en compte des besoins des petites et moyennes entreprises (PME) – ont également figuré parmi les grandes priorités de la Présidence.

Dans le domaine de la recherche et de l'innovation (R&I), la Présidence a œuvré pour le développement de l'Espace européen de la Recherche (EER), pierre angulaire de la politique européenne dans ce domaine. Le Conseil Compétitivité a adopté des conclusions sur la promotion d'une culture d'intégrité scientifique, le but étant de stimuler une conduite responsable de la recherche qui couvre l'intégralité du cycle de recherche et de l'innovation, de l'idée initiale au produit final. Autre priorité de la Présidence en matière de recherche et d'innovation: la promotion de l'égalité des genres, un thème qui a été discuté à la réunion informelle du Conseil Compétitivité au Luxembourg et sur lequel les ministres ont ensuite adopté des conclusions en décembre. Le Conseil a adopté enfin des conclusions sur la structure consultative de l'EER.

Si le FEIS vise à alimenter la relance des investissements dans les projets stratégiques au sein de l'UE, il a également pour but de stimuler la recherche et l'innovation, particulièrement au sein des PME et des entreprises très innovantes. Pour cette raison, la Présidence a jugé important de discuter en profondeur de l'aspect recherche et innovation du FEIS.

En matière de cohésion économique, sociale et territoriale, les travaux de la Présidence se sont concentrés sur la création de conditions favorables à un investissement qui se fasse au bénéfice de toutes les régions au sein de l'UE. À cette fin, le Conseil a adopté en novembre des conclusions sur trois sujets: la simplification des fonds européens structurels et d'investissements (fonds ESI), les 25 ans d'existence de la coopération territoriale européenne (Interreg) ainsi que la contribution des fonds structurels et d'investissement à la transition vers une économie à faible intensité de carbone. Concernant les conclusions sur la coopération territoriale, la Présidence a pu se baser sur les résultats de la Conférence Interreg organisée à Luxembourg en septembre.

Le Conseil s'est exprimé en faveur d'une **simplification des fonds structurels et d'investissements** à tous les niveaux afin de faciliter l'accès à ces fonds, surtout pour les PME et les petites municipalités. Les conclusions sur la contribution des fonds ESI pour soutenir la transition vers une économie à faible intensité de carbone se situaient en amont de la Conférence des parties (COP21) à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC).

Les ministres de l'Aménagement du territoire, en réunion informelle, ont tracé des pistes pour renforcer l'implémentation de la cohésion territoriale et ont invité les futures Présidences à réviser l'Agenda territorial à partir de l'année 2018 sur la base d'une perspective territoriale à long terme. Ils ont aussi affirmé la nécessité de développer un instrument qui permet l'application de dispositions légales spécifiques dans les régions frontalières pour améliorer l'implémentation de projets transfrontaliers. En outre, les ministres compétents en matière de politique urbaine ont souligné le rôle des petites et moyennes villes en mettant l'accent sur le développement de réseaux urbains transfrontaliers.

Il appartenait aussi à la Présidence luxembourgeoise de mener les négociations budgétaires annuelles, au niveau du Conseil et avec le Parlement européen, afin de trouver un accord sur le budget 2016 de l'UE et de doter l'Union des moyens nécessaires pour mener à bien ses politiques et atteindre ses objectifs. En novembre, le Conseil et le Parlement européen sont parvenus à un accord en comité de conciliation. Pour la Présidence, le budget convenu est une expression concrète de la solidarité tant au sein de l'UE qu'avec les pays tiers. Il offrira à l'UE les moyens financiers pour stimuler la croissance et créer des emplois. En plus, le nouveau budget gardera une marge de manœuvre financière suffisante pour permettre à l'UE de réagir aux besoins et aux événements imprévus. Dans un effort particulier en réponse à la crise migratoire, le Conseil et le Parlement ont d'ailleurs convenu de prévoir plus de 2 milliards d'euros en engagements pour une assistance d'urgence aux États membres les plus durement touchés et aux pays non membres de l'UE qui accueillent des réfugiés, ainsi que pour l'aide humanitaire.

2. Approfondir la dimension sociale européenne

La Présidence luxembourgeoise a œuvré en faveur d'un approfondissement de la dimension sociale en soutenant les plans de la Commission européenne visant à établir une Europe « triple A social », en relançant le dialogue social et en mettant l'accent sur l'investissement social et dans le capital humain.

C'est notamment au niveau du Conseil Emploi, politique sociale, santé et consommateurs (EPSCO) que de nombreux échanges portant sur la dimension sociale ont eu lieu. Le «triple A social» a également été thématisé dans le contexte de plusieurs conférences, ainsi que lors du sommet social tripartite en octobre. Par ailleurs, la Présidence luxembourgeoise a mis l'accent sur le renforcement de la dimension sociale dans la gouvernance économique de l'Union et plus particulièrement de la zone euro. Ainsi, les ministres ont eu en octobre un débat d'orientation sur la gouvernance sociale dans l'UE sur base du rapport des cinq présidents sur l'Union économique et monétaire (UEM). Ils ont pris acte des travaux de la Commission sur la relance du dialogue social, et ils ont adopté une décision relative aux lignes directrices pour les politiques de l'emploi des États membres. La Présidence luxembourgeoise a également organisé pour la première fois une réunion informelle des 19 ministres de l'Emploi et des Affaires sociales des pays membres de la zone euro. La réunion a permis des échanges sur le renforcement de la dimension sociale dans la gouvernance de l'UEM, confrontée à des divergences sociales importantes.

Le Conseil EPSCO a adopté en décembre des **conclusions sur une gouvernance sociale pour une Europe inclusive** visant à renforcer la dimension sociale du Semestre européen afin de mener de façon équilibrée vers une croissance durable et inclusive.

Devant l'arrière-fond des défis existants au niveau de la politique de l'emploi européenne, la mise en évidence des liens existants entre l'emploi et d'autres domaines politiques s'avère nécessaire si l'UE veut atteindre les objectifs de sa Stratégie Europe 2020.

Dans le domaine de **l'emploi**, la Présidence luxembourgeoise a lancé une initiative pour l'emploi des jeunes dans les pays du Maghreb lors du

11ème Rendez-vous économique de la Méditerranée, saluée comme « un premier pas essentiel pour traiter le problème du chômage des jeunes ».

Le Conseil a adopté en octobre les nouvelles lignes directrices pour l'emploi, qui soulignent le rôle important des indicateurs en matière sociale et d'emploi et du rapport conjoint pour l'emploi, ainsi que le lien étroit entre la gouvernance du Semestre européen et le cadre de la stratégie Europe 2020 et ses objectifs. À cette occasion, le Conseil a également adopté des conclusions portant sur le nouveau programme pour la santé et la sécurité au travail qui met, entre autres, l'accent sur les nouvelles formes et organisation du travail, l'importance de la mobilité des travailleurs et les conditions de travail décentes. La recommandation relative à l'intégration des chômeurs de longue durée sur le marché du travail a pu être adoptée par le Conseil en décembre. Dans les négociations en trilogue, la Présidence luxembourgeoise a dégagé un accord sur l'établissement d'une plateforme européenne de lutte contre le travail non déclaré ainsi que sur l'établissement d'un réseau européen des services de l'emploi (EURES), à l'accès des travailleurs aux services de mobilité et à la poursuite de l'intégration des marchés du travail.

L'impact du changement numérique sur l'emploi et les conditions de travail était au centre d'une conférence de haut niveau organisé en novembre au Grand-Duché. Dans le même ordre d'idées, la Présidence luxembourgeoise a jugé important de donner un nouvel élan à l'économie solidaire et sociale à travers une conférence organisée en décembre, dans le cadre de laquelle la création d'emploi, l'accès à la finance comme l'une des composantes de l'écosystème global ainsi que l'approfondissement de l'Europe sociale étaient discutés. Le Conseil EPSCO a adopté en décembre des conclusions sur la promotion de l'économie solidaire et sociale en tant que moteur essentiel du développement économique et social en Europe.

En matière de politique d'égalité des chances entre femmes et hommes, la Présidence luxembourgeoise s'est fixée des objectifs ambitieux qui, d'une part, sont relatifs à des sujets traditionnels comme par exemple l'augmentation du taux d'emploi féminin et une représentation équilibrée entre femmes et hommes dans la prise de décision politique et économique — l'égalité des chances dans la prise de décision a été le sujet clé à l'agenda de plusieurs conférences organisées par la

Présidence luxembourgeoise alors qu'elle a également été discutée au niveau du Conseil – d'autre part, la Présidence a souhaité emprunter des voies nouvelles en mettant en évidence d'une façon plus prononcée la nécessité de combiner la politique d'égalité des chances entre femmes et hommes avec d'autres domaines politiques.

La Présidence luxembourgeoise a veillé à la promotion du respect du principe de non-discrimination. Ainsi, pour ce qui est de la directive 2008/0140 (CNS) relative à la mise en œuvre du principe d'égalité de traitement entre les personnes sans distinction de religion ou de convictions, de handicap, d'âge ou d'orientation sexuelle, le Luxembourg a poursuivi ses efforts en vue de faire avancer ce dossier prioritaire de l'UE, bloqué depuis 2008. La Présidence a ainsi mis l'accent sur les questions concernant l'accès des personnes handicapées aux biens et services et à la compatibilité entre ces dispositions et la convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées. Les propositions de la Présidence ont été favorablement accueillies par les délégations, qui ont estimé qu'il s'agissait d'un pas dans la bonne direction.

La Présidence luxembourgeoise a mis un accent particulier sur la santé publique placée sous le signe du patient et de l'innovation. Les ministres de la santé ont ainsi adopté en décembre des conclusions visant à faciliter l'intégration de la médecine personnalisée dans la pratique clinique sur base d'une approche centrée autour du patient. Le Conseil a également adopté des conclusions visant à améliorer la prise en charge des personnes vivant avec la démence par une approche multisectorielle.

La réunion informelle des ministres de la Santé de septembre a été consacrée, outre à la démence, à la prise en charge médicale des migrants, à l'application de la directive relative aux soins de santé transfrontaliers, ainsi qu'au rôle de la santé dans le semestre européen.

En matière de **dispositifs médicaux** et des **dispositifs médicaux** *in vitro*, le Conseil s'est mis d'accord en octobre sur une orientation générale sur les deux propositions législatives et a multiplié les efforts en vue d'un accord politique dans le cadre des négociations en trilogue avec le Parlement européen.

Une autre priorité était l'amélioration de la protection des citoyens européens en cas d'**urgence nucléaire**, adressée par des conclusions du Conseil mettant l'accent sur la coordination des mesures de protection entre les États membres.

Dans le domaine de la sécurité alimentaire, le Conseil a approuvé le règlement sur les nouveaux aliments facilitant la mise sur le marché de l'UE de nouveaux aliments tout en préservant le niveau élevé de protection de la santé humaine et dégagé en octobre une orientation générale sur la proposition relative aux contrôles officiels de la chaîne alimentaire.

Dans le domaine du **sport**, la Présidence luxembourgeoise a veillé à la **promotion de l'activité motrice**, **physique et sportive chez les enfants** afin qu'ils soient précocement incités à un mode de vie actif. Le Conseil a adopté des conclusions qui invitent les États membres à élaborer des approches transversales et des stratégies englobant tous les secteurs pertinents. Le Conseil a également adopté des conclusions visant à améliorer et renforcer la représentation des États membres de l'UE au sein de l'Agence Mondiale Antidopage (AMA). Finalement, la Présidence a organisé plusieurs conférences internationales sur le thème de la motricité, ainsi que sur la contribution du sport à la croissance, à la richesse et à l'emploi et sur la promotion de la double carrière des sportifs.

La Présidence luxembourgeoise a promu l'intégration de tous les enfants et de tous les jeunes dans une éducation de qualité. Un accent particulier a été mis sur la réduction du décrochage scolaire, le respect de la diversité et du multilinguisme dans l'éducation de la petite enfance et sur l'éducation inclusive. Le Conseil a adopté en novembre le rapport conjoint 2015 sur la mise en œuvre du cadre stratégique pour la coopération européenne dans le domaine de l'éducation et de la formation.

Dans le domaine de la **jeunesse**, relevons surtout que c'est sous Présidence luxembourgeoise que le Conseil a adopté en novembre le rapport conjoint 2015 sur la jeunesse, sur la mise en œuvre du cadre renouvelé pour la coopération européenne dans le domaine de la jeunesse (2010-2018). Il a également adopté une résolution sur l'amélioration de la participation politique de la jeunesse à la vie démocratique

en Europe. Finalement, le Grand-Duché a accueilli, en septembre, la conférence européenne de la Jeunesse pour responsabiliser les jeunes pour leur participation à la vie démocratique en Europe.

Concernant le volet de la culture, la Présidence luxembourgeoise se félicite du fait que le Conseil ait mis en avant le rôle transversal de la culture dans l'action extérieure de l'UE. Il a ainsi adopté des conclusions sur la culture dans les relations extérieures de l'UE, en particulier dans le cadre de la coopération au développement, qui en appellent à une approche stratégique et créent un groupe de travail informel pour poursuivre les réflexions au sujet de la cohérence entre culture et coopération au développement. Le Conseil a également décidé d'une modification de son plan de travail 2015-2018 pour créer un groupe d'experts chargé d'identifier les meilleures pratiques pour l'intégration des migrants et des réfugiés dans nos sociétés grâce aux arts et à la culture et il a ébauché des pistes pour lutter contre la destruction et le trafic illicite du patrimoine culturel dans les zones de conflit.

3. Gérer la migration, allier libertés, justice et sécurité

La Présidence luxembourgeoise a débuté dans un contexte d'afflux migratoire massif. Dès le début, le Luxembourg a adopté une logique de paquet avec des mesures à l'extérieur de l'Union européenne, à ses frontières extérieures et à l'intérieur de son territoire pour avancer dans la lignée de l'Agenda européen pour la migration et des conclusions du Conseil européen du mois de juin.

Pour garantir l'accueil des personnes en besoin de protection internationale, des décisions de relocalisation de 160.000 personnes et les conclusions des représentants des gouvernements des États membres afin de réinstaller 22.504 personnes ont été adoptées aux mois de juillet et de septembre par le Conseil Justice et Affaires intérieures (JAI). En octobre, le Conseil a approuvé une aide financière supplémentaire de 455,70 millions d'euros sur le budget 2015 de l'UE pour répondre à la crise migratoire, faisant suite aux engagements pris par le Conseil européen du 23 septembre 2015. Cette enveloppe a financé, entre autres, la création de 120 nouveaux postes auprès des agences pertinentes de

l'UE, à savoir Frontex, le Bureau européen d'appui en matière d'asile et Europol. Notons également que les États membres ont réaffirmé leur engagement de renforcer les opérations conjointes, Triton et Poséidon, menées sous l'égide de Frontex. Quant à la **traite** et au **trafic des êtres humains**, le Conseil est passé à la deuxième étape de la mission militaire en haute mer, EUNAVFOR MED SOPHIA.

Le Conseil a adopté en octobre des conclusions sur une **nouvelle politique de retour et de réadmission**, en mettant l'accent sur l'opération-nalisation et donnant un aperçu précis des travaux à réaliser. Il a également discuté du **futur de la gestion des frontières extérieures de l'UE**, et plus particulièrement de la nécessité de renforcer la responsabilité collective.

La Conférence de haut niveau sur la route de la Méditerranée orientale et les Balkans occidentaux, qui a réuni au Grand-Duché les États membres de l'UE, les pays associés ainsi que les pays des Balkans occidentaux, la Turquie, le Liban et la Jordanie, a permis de se mettre d'accord sur une meilleure coopération entre tous les pays concernés et d'appuyer les efforts des États qui sont les premiers concernés par la crise migratoire. Le Sommet de La Valette a permis d'avancer sur le dialogue UE-Afrique en termes de migration. Une coopération positive a permis de trouver un bon équilibre entre les politiques de développement, la migration légale, ainsi qu'une politique de retour et de réadmission effective. Le 29 novembre 2015, l'UE a tenu une réunion avec la Turquie. Celle-ci a marqué une étape importante dans le développement des relations entre l'UE et la Turquie, par le biais de l'adoption d'une déclaration conjointe ainsi que l'activation d'un plan d'action conjoint.

En novembre, le Conseil JAI a adopté des conclusions sur une accélération du processus de relocalisation en cours, le renforcement des frontières extérieures de l'UE, la lutte contre la traite et le trafic d'êtres humains ainsi que sur le retour et la réadmission. Il a également appuyé la décision de la Présidence de passer à l'activation du dispositif intégré pour une réaction au niveau politique dans les situations de crise (ICPR). Au Conseil JAI de décembre, des débats ont eu lieu sur les actions requises en vue de renforcer l'espace Schengen dans le contexte de la réintroduction temporaire des contrôles aux frontières intérieures décrétés par plusieurs États membres.

Le Conseil a également entériné en décembre l'accord politique sur la directive « chercheurs et étudiants », qui rendra l'UE plus accessible et attirera davantage de jeunes talents en Europe, ce qui constitue un investissement dans l'avenir.

Les récents attentats terroristes en Europe et la menace persistante des combattants terroristes étrangers ont réitéré la nécessité d'une réponse forte et commune de l'UE en matière de lutte contre le terrorisme. Pour ce qui relève du volet externe de la lutte contre le terrorisme, un premier dialogue politique ciblé et plus approfondi portant sur la sécurité et la lutte contre le terrorisme avec un des pays tiers prioritaires a été mené sous Présidence luxembourgeoise. Des experts ont été déployés dans un certain nombre de délégations de l'UE de premier plan, afin de renforcer leur capacité de contribuer aux efforts déployés par l'Europe pour lutter contre le terrorisme et d'assurer une liaison plus efficace avec les autorités locales compétentes.

Les ministres des Affaires intérieures ont adopté en octobre des conclusions visant à renforcer les moyens de lutte contre le trafic d'armes à feu qui portent, entre autres, sur une définition des normes minimales de désactivation des armes à feu, une révision de la directive « armes à feu », ainsi que sur le renforcement de l'échange d'informations via les bases de données spécifiques et la lutte contre le trafic illicite sur Internet, y compris sur le « darknet ».

La Présidence luxembourgeoise a mis un accent particulier sur cinq actions prioritaires parmi lesquelles la mise en œuvre des indicateurs de risque communs dans le cadre du renforcement des contrôles aux frontières extérieures, l'amélioration de l'échange d'informations au niveau européen et international, la consultation et l'alimentation plus systématique des bases de données existantes, le renforcement des capacités de lutte contre la radicalisation et la promotion de contenus extrémistes sur Internet, ainsi que la coopération avec les pays tiers en matière de contreterrorisme.

Suite aux attentats effroyables qui ont été perpétrés à Paris le 13 novembre, la Présidence luxembourgeoise a organisé une réunion extraordinaire du Conseil JAI afin de formuler une réponse déterminée

et commune de l'UE face au terrorisme. Les ministres ont souligné la nécessité de doter l'UE d'un système européen de collecte des données des passagers (PNR) efficace et de renforcer les efforts au niveau de la mise en œuvre des mesures énoncées dans la déclaration conjointe des chefs d'État ou de Gouvernement du 12 février 2015.

La Présidence luxembourgeoise a réussi à négocier un texte de compromis au sujet du système européen PNR se dotant des principes de protection des données et répondant aux besoins opérationnels des services compétents. Un accord politique a ainsi été trouvé au Conseil en décembre. Avant d'être formellement approuvé par les ministres des Affaires intérieures, l'accord sera proposé au Parlement européen siégeant en séance plénière au début de l'année 2016.

La mise en œuvre de la **Stratégie de sécurité intérieure** de l'UE couvrant la période 2015-2020 a mené à un programme de travail détaillé qui jette les bases pour la planification des activités des groupes de travail. La Présidence a impliqué le prochain trio de Présidences qui a d'ores et déjà confirmé le modèle de travail pour la planification des travaux des 18 mois à venir. Plusieurs succès peuvent être mis à l'actif de la Présidence luxembourgeoise grâce à ce nouveau modèle de travail, salué par le Conseil.

Un accord politique a également pu être négocié au niveau de la proposition de règlement portant sur l'Agence de l'Union européenne pour la coopération des services répressifs (Europol). Ce texte dotera l'agence d'une base juridique solide lui permettant de développer au maximum son potentiel au service des États membres, et ceci dans le plus grand respect des compétences des acteurs impliqués.

Une attention particulière a été accordée à la création d'un Parquet européen, le projet phare en matière de coopération judiciaire pénale. Les travaux se sont poursuivis à un rythme soutenu pour aboutir à un très large accord au Conseil sur les articles 17 à 35, qui constituent le cœur du travail quotidien de l'organe. Les ministres de la Justice ont par ailleurs entamé les discussions sur une éventuelle inclusion des cas graves de fraude à la TVA dans la législation révisée relative à la protection des intérêts financiers de l'UE.

Pour la Présidence luxembourgeoise, le paquet des **garanties procédurales en matière pénale** constitue une étape importante dans la construction de l'espace judiciaire européen commun. Ainsi elle se félicite de l'accord conclu avec le Parlement européen sur la directive relative au renforcement de la présomption d'innocence, qui établira des normes minimales communes et assurera le respect du droit à un procès équitable à un niveau équivalent dans toute l'UE. De même un accord a pu être trouvé avec le Parlement européen sur la directive relative aux droits des mineurs dans les procédures pénales.

La coopération judiciaire en matière de **droit de la famille** constitue un domaine d'action où la législation européenne a un impact tangible sur le quotidien des citoyens. Les textes de compromis de la Présidence sur les instruments en matière de régimes matrimoniaux et d'effets patrimoniaux des partenariats enregistrés ont été favorablement accueillis par une très grande majorité des États membres. Il n'en demeure pas moins que l'unanimité requise n'a pas pu être constatée et certaines délégations ont exprimé leur volonté d'entrer dans une coopération renforcée sur les deux instruments.

Dans l'optique de faciliter l'exercice de libertés fondamentales des citoyens européens, la Présidence et le Parlement européen sont parvenus à un accord politique concernant la **simplification de la circulation de certains documents publics.**

L'arrêt de la Cour de Justice du 6 octobre 2015 invalidant la décision de la Commission sur le niveau de **protection** adéquat **des données personnelles** transférées a mis en exergue le besoin de renforcer davantage les dispositions législatives européennes en place. La Présidence a fourni des efforts considérables sur le **paquet de réformes en matière de protection des données personnelles** qui ont permis de trouver un accord politique entre le Conseil et le Parlement européen sur les deux instruments de cette réforme. Ce nouveau cadre réglementaire ambitieux est constitué par un règlement définissant le régime général applicable aux traitements de données personnelles, et une directive mettant en place les règles pour les autorités policières et judiciaires. En outre, la Présidence luxembourgeoise a initié un débat au niveau ministériel permettant de dégager des pistes potentielles en ce qui concerne la conservation des données de communications électroniques.

La Présidence luxembourgeoise a organisé le premier dialogue politique sur le **respect de l'État de droit** au sein de l'UE. Les États membres se sont échangés sur les meilleures pratiques et les défis rencontrés au niveau national dans le domaine de l'État de droit, y compris l'approche pour y remédier. Ils ont également discuté sur l'État de droit à l'ère de la numérisation. Ce premier échange a permis de mieux repérer les domaines dans lesquels un déploiement d'efforts supplémentaires aux niveaux national et européen s'avère utile.

Eu égard à la **réforme de la Cour de Justice de l'UE**, la Présidence luxembourgeoise a trouvé un accord en quadrilogue qui ouvre la voie à une augmentation du nombre de juges au Tribunal de l'Union européenne à 56 en trois étapes d'ici 2019. Cette réforme fournit au Tribunal les moyens nécessaires pour faire face à l'accroissement soutenu de sa charge de travail, pour réduire la durée des procédures et, en conséquence, pour mieux respecter les délais prescrits pour statuer.

4. Rendre sa dynamique au marché intérieur en misant sur le numérique

La Présidence luxembourgeoise s'est donnée pour objectif de faciliter la création d'emplois et de stimuler la croissance économique, par le biais d'un bon fonctionnement et d'un approfondissement du marché intérieur, tout en tenant compte de la transversalité du numérique ainsi que de la nécessité de trouver des solutions durables d'approvisionnement en énergie et de transports. Pour ce faire, elle s'est engagée à soutenir et à lancer plusieurs initiatives destinées à exploiter le potentiel de l'Union européenne dans le domaine du numérique.

Si le développement d'un véritable marché unique numérique figure parmi les priorités de la Présidence luxembourgeoise, l'édition 2015 du «European Data Forum» s'est inscrite dans cette même dynamique. La conférence a réuni au Grand-Duché des représentants de l'industrie, de la recherche et des autorités publiques pour aborder les défis liés au «Big Data» et à l'économie des données, dont notamment la question comment exploiter l'intégration des données dans un véritable marché unique numérique.

La Présidence luxembourgeoise a poursuivi l'examen de la «Stratégie pour le marché unique numérique» et elle a entamé les travaux sur la «Stratégie Marché Intérieur» publiée en octobre 2015. Elle a promu une approche réglementaire visant à réduire les charges bureaucratiques sur les entreprises, à faciliter l'accès à l'offre pour les consommateurs et à garantir une sécurité juridique maximale. Afin d'éviter que les entreprises se voient obligées de se mettre en conformité avec tous les détails de 28 législations nationales différentes, la Présidence a prôné un recours accru à la reconnaissance mutuelle, couplée à une harmonisation ciblée.

Le Conseil a également approuvé les nouvelles règles en matière d'Internet ouvert et de frais d'itinérance. Par conséquent, les frais d'itinérance au sein de l'Union européenne devraient être abolis à partir du 15 juin 2017.

La Présidence luxembourgeoise a su conclure la reconduction d'un programme de l'UE qui facilitera l'interaction entre administrations publiques, citoyens et entreprises d'un point de vue interopérabilité technique et a préparé l'adoption des conclusions du Conseil en vue la conférence mondiale des radiocommunications (WRC-15). La Présidence est également parvenue en décembre à un accord informel avec le Parlement européen en ce qui concerne la directive sur la sécurité des réseaux et de l'information (NIS) dans l'UE.

Le Luxembourg a mis l'accent sur l'harmonisation et la reconnaissance mutuelle des différents instruments réglementaires et non-réglementaires en vue de réduire ces charges et de garantir une sécurité juridique optimale aux entreprises. À l'initiative de la Présidence luxembourgeoise, le Comité des régions a adopté un avis sur le renforcement de la coopération transfrontalière visant à favoriser le développement d'un véritable marché intérieur pleinement intégré. La proposition luxembourgeoise vise notamment à bâtir un modèle européen d'accords transfrontaliers, grâce à un instrument qui autorise deux ou plusieurs autorités locales et régionales à se mettre d'accord sur une législation commune en vue de la réalisation de projets transfrontaliers spécifiques. La Présidence luxembourgeoise a aussi entamé l'examen de la stratégie du marché unique suite à la présentation du paquet « marché intérieur des biens et des services » par la Commission européenne fin octobre.

Dans le contexte des efforts du Luxembourg visant à supprimer les obstacles au commerce transfrontalier et dans un souci de protéger les consommateurs, la Présidence et le Parlement européen ont approuvé un accord interinstitutionnel sur trois propositions, en renforçant la sécurité de produits comme des vêtements de protection, des chauffeeaux ou des funiculaires. Ainsi, les consommateurs européens seront protégés par l'équipement qu'ils utilisent, quel que soit le lieu où cet équipement a été fabriqué.

Lors de l'Assemblée des PME 2015 organisée en novembre au Grand-Duché, plusieurs sessions ont été consacrées aux problèmes affrontés par les PME, comme les barrières au sein du marché intérieur ou le déficit en matière de compétences numériques.

Le Conseil a adopté le 10 novembre sa position en première lecture sur la **réforme du système de la marque européenne.** Cette réforme ne protège non seulement la **propriété intellectuelle** des citoyens européens, mais permet de créer des conditions favorables à l'innovation et une **protection plus efficace contre les contrefaçons** pour les entreprises.

La Présidence luxembourgeoise a lancé en septembre les pourparlers avec le Parlement européen sur la directive sur la protection des savoirfaire et des informations commerciales non divulgués (secrets d'affaires) contre l'obtention, l'utilisation et la divulgation illicites. La Présidence luxembourgeoise a conclu un accord provisoire en décembre avec le Parlement européen sur l'établissement de règles communes concernant la protection des secrets d'affaires et des informations confidentielles des entreprises européennes.

Le dossier du **brevet européen à effet unitaire** a significativement progressé pendant la deuxième moitié de 2015. Le brevet unitaire permettra aux déposants de brevets européens délivrés par l'Office européen des brevets (OEB) d'obtenir une protection unitaire et moins coûteuse de leur invention dans les 26 États participant à la coopération renforcée dans ce domaine. L'Italie a rejoint la coopération renforcée en septembre. Le Comité restreint du Conseil d'administration de l'OEB a approuvé la clé de répartition des recettes entre les États participants et le Comité préparatoire de la Juridiction Unifiée du Brevet a adopté le règlement de procédure de la Juridiction. L'accord sur l'application

provisoire de l'Accord sur la Juridiction Unifiée, signé à Luxembourg le 1^{er} octobre, devrait faciliter la mise en place de la Juridiction.

Lors des Assemblées Générales de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI) en octobre, le Luxembourg n'a ménagé aucun effort afin de parvenir à des compromis et des décisions majeures ont pu être adoptées malgré des divergences d'opinions importantes entre les différents groupes représentés. Par la suite, la Présidence luxembourgeoise a continué son travail au sein des Comités spécifiques de l'OMPI afin de renforcer les positions de l'UE et de ses États membres.

La Présidence luxembourgeoise a accompagné les travaux visant à la mise en place de la gouvernance de l'**Union de l'énergie** et la promotion d'une transition énergétique durable. Elle a œuvré en faveur de l'établissement d'une gouvernance fiable, transparente et robuste de ce projet politique. Les conclusions du Conseil du 26 novembre fixent un cadre complet et précis pour cette gouvernance.

Dans le domaine de l'**efficacité énergétique,** un travail intense a permis de dégager une position commune sur le règlement établissant un cadre pour l'étiquetage de l'efficacité énergétique. Le texte adopté par le Conseil simplifie l'étiquette énergétique, qui est un des symboles les mieux reconnus par les consommateurs européens.

Le Luxembourg a mis l'accent sur les nouvelles technologies énergétiques comme moteurs de croissance économique et créateurs d'emplois et de nouveaux marchés. Suite à la conférence sur le SET Plan qui s'est tenue au Grand-Duché, les ministres européens ont débattu, lors de leur réunion informelle, de la direction stratégique à prendre pour favoriser l'excellence européenne dans ce secteur. La question de la mobilisation des investissements nécessaires, notamment par le biais du Fonds européen pour les investissements stratégiques (FEIS) a aussi été abordée.

La Présidence a par ailleurs initié d'intenses échanges entre ministres et experts sur la nouvelle organisation du marché de l'énergie, qui se fondera de plus en plus sur les énergies renouvelables, l'efficacité énergétique, ainsi que des technologies et infrastructures intelligentes, flexibles et durables. Dans ce contexte, elle aura contribué à mettre en avant le rôle d'ACER (Agence de coopération des régulateurs de l'énergie)

et l'aura aidé à obtenir une augmentation substantielle de ses ressources budgétaires et humaines.

La Présidence luxembourgeoise a également contribué à l'adoption de conclusions du Conseil sur la diplomatie énergétique établissant une série d'actions prioritaires pour renforcer la coopération de l'UE avec des pays tiers dans le domaine de l'énergie et faire pleinement usage de la politique commerciale extérieure de l'UE pour promouvoir l'accès aux sources d'énergie et aux marchés extérieurs pour les technologies et services énergétiques européens. La Présidence a par ailleurs piloté les travaux sur la réforme de la Communauté de l'énergie, renforçant la coopération entre les États membres de l'UE et les Parties contractantes de cette organisation.

Enfin, la Présidence a contribué au rapprochement des politiques énergétiques et d'aide au développement en mettant en avant leurs synergies.

Dans le contexte de la **politique européenne des transports**, la Présidence luxembourgeoise a poursuivi les travaux sur le **4**ème **paquet ferroviaire**. Le Conseil est parvenu à dégager une orientation générale sur les deux propositions législatives politiquement les plus sensibles du paquet. Si la première vise à libéraliser les services de transport de voyageurs par chemin de fer, la deuxième a pour objectif de renforcer la gouvernance de l'infrastructure ferroviaire. La Présidence luxembourgeoise a ainsi pu dégager un accord équilibré qui sera en mesure de promouvoir le transport ferroviaire à travers l'Europe entière. Elle a rapidement engagé les négociations y afférentes avec le Parlement européen.

La Présidence luxembourgeoise a lancé les négociations interinstitutionnelles avec le Parlement européen sur la proposition de directive relative aux spécifications techniques pour la navigation fluviale intérieure.

La Présidence a su obtenir un accord relatif à une décision du Conseil autorisant les États membres à ratifier le Protocole de 2010 à la Convention SNPD de l'Organisation Maritime Internationale (OMI). Cette décision d'autorisation est particulièrement importante, étant donné que le Protocole créera, une fois en vigueur, un régime international de responsabilité et de compensation des dommages liés au transport par mer des substances nocives et potentiellement dangereuses (SNPD).

Ses travaux ont également dégagé un consensus permettant, à ce stade, l'envoi de 7 propositions à l'OMI au nom des États membres et de la Commission portant, entre autres, sur la sécurité des navires à passagers, sur la santé et la sécurité au travail des gens de mer et sur la protection de l'environnement maritime.

La Présidence luxembourgeoise a en outre initié deux grands débats d'orientation sur les grandes lignes de la politique européenne des transports dans le cadre d'une révision du Livre Blanc de 2011, ainsi que sur les aspects sociaux dans le transport routier. Dans le cadre de leur réunion informelle, les ministres des Transports de l'UE ont adopté à Luxembourg une déclaration sur le vélo en tant que mode de transport. Ils ont eu un échange sur l'efficacité du vélo comme moyen de transport, ainsi que sur son impact sociétal, écologique et économique dans l'UE.

Sur proposition de la Présidence luxembourgeoise, le Comité économique et social européen (CESE) a adopté en septembre son avis exploratoire concernant le dumping social et le cabotage dans le marché intérieur du transport routier international de marchandises. Le CESE et le Conseil économique et social du Grand-Duché de Luxembourg ont organisé en novembre une conférence au sujet du dumping social dans le domaine du transport routier ainsi que l'intégration des infrastructures transfrontalières en préparation du débat politique à ce sujet lors de la réunion du Conseil, et en amont de la publication du « Road Package » de la Commission européenne.

5. Inscrire la compétitivité européenne dans un cadre global et transparent

La Présidence luxembourgeoise a mené les travaux sur la **gouvernance économique** afin de favoriser un retour à la croissance et à l'emploi dans un cadre de solidarité et de discipline budgétaire, mais aussi d'une Europe plus sociale. Plusieurs débats, notamment au niveau du Conseil des Affaires générales, du Conseil ECOFIN et du Conseil EPSCO, ont eu lieu sur le **rapport des cinq présidents sur l'achèvement de l'union économique et monétaire (UEM).** Un état d'avancement des travaux a été

présenté par la Présidence luxembourgeoise aux Conseils européens d'octobre et de décembre. Force est de constater qu'il y a un consensus que **des efforts supplémentaires sont nécessaires** afin de garantir le bon fonctionnement de l'UEM. Le Conseil a par ailleurs procédé à un premier examen du **paquet de mesures à court terme** présenté par la Commission européenne en vue de mettre en œuvre le rapport des cinq présidents. Un consensus s'est dégagé parmi les ministres sur la nécessité de renforcer le semestre européen, dont les règles doivent être simplifiées et rendues plus transparentes et cohérentes.

Dans le domaine de la lutte contre la fraude fiscale dans un cadre global, le Conseil est parvenu en octobre à un accord sur la directive sur l'échange d'informations sur les rescrits fiscaux. Pour la Présidence luxembourgeoise, cet accord constitue une avancée décisive dans le sens d'une plus grande transparence en matière fiscale. Concrètement, ladite directive exigera que les États membres procèdent à l'échange automatique d'informations en ce qui concerne les décisions fiscales anticipées ainsi que les accords préalables en matière de prix de transfert ayant un impact transfrontalier.

Les **travaux de l'initiative BEPS** (« base erosion and profit shifting ») en matière de lutte contre l'érosion de la base d'imposition et le transfert de bénéfices de l'OCDE ont été finalisés. Les résultats du projet BEPS ont été salués en octobre aux réunions des ministres des Finances et des gouverneurs des banques centrales du G20 et le rôle pionnier de l'UE et les avancées en matière d'échange d'informations faites sous Présidence luxembourgeoise ont été cités comme exemple à suivre.

La Présidence a fait avancer les travaux sur la proposition législative concernant une assiette commune consolidée pour l'impôt des sociétés (ACCIS). L'examen technique des aspects internationaux de la lutte contre l'érosion de la base d'imposition et le transfert de bénéfices a avancé rapidement.

Les ministres européens des Finances ont eu lors de leur réunion informelle en septembre à Luxembourg un échange de vues sur la manière d'avancer concernant un **niveau minimum d'imposition effective** au sein de l'Union européenne et en relation avec les pays tiers.

Finalement, le Conseil a adopté en décembre des conclusions concernant l'initiative BEPS, ce qui exprime un signal fort de l'UE concernant la mise en œuvre des recommandations BEPS. Il a aussi pris des conclusions sur le futur du Code de Conduite dans le domaine de la fiscalité des entreprises, en permettant ainsi de renforcer encore davantage l'efficacité des travaux du Groupe Code de Conduite, ainsi que leur visibilité.

Le Luxembourg a œuvré sans relâche pour une **politique commerciale européenne** cohérente, inclusive et responsable, en renforçant la cohérence des différentes politiques sectorielles de l'UE. Ceci ressort aussi des conclusions du CAE Commerce pour ce qui est de la nouvelle **Stratégie de politique commerciale et d'investissement** de la Commission.

C'est dans cette optique que la Présidence a accompagné et soutenu les négociations commerciales entamées par la Commission aux niveaux bilatéral, plurilatéral et multilatéral. Ainsi, les négociations de l'accord de libre-échange entre l'UE et le **Vietnam** ont pu être officiellement conclues en décembre, tandis que les négociations en vue d'un accord de libre-échange avec la **Tunisie** ont pu être lancées en octobre.

S'agissant des négociations avec les États-Unis sur le partenariat transatlantique de commerce et d'investissement (TTIP), il importe de souligner l'implication majeure de la Présidence dans le cadre de la modernisation du mécanisme de règlement des différends investisseurs-État (ISDS) et la finalisation des modalités pour des salles de lecture dans les États membres. L'accès des parlementaires et experts nationaux aux textes consolidés permettra ainsi à l'avenir de mener des débats plus informés et factuels à ce sujet.

C'est dans un esprit d'ouverture et de transparence que la Présidence luxembourgeoise a partagé avec le Parlement européen les directives de négociation de l'accord sur les biens environnementaux et trouvé un accord au Conseil pour ce qui est de la déclassification du mandat de l'accord CETA avec le Canada.

Au niveau plurilatéral, on relèvera la conclusion de la révision de l'accord sur les technologies de l'information (ITA) entre 54 pays membres de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) que le ministre Jean Asselborn a pu annoncer en juillet. C'est enfin la soumission de l'instru-

ment d'adhésion de l'UE à l'accord sur la facilitation des échanges en octobre qui a démontré l'importance que le Grand-Duché attache aux processus multilatéraux dans le cadre de l'OMC. Le Luxembourg s'est également engagé pour qu'un accord politique soit trouvé dans le cadre des négociations sur les biens environnementaux.

Au niveau des dossiers législatifs, la Présidence a conclu le trilogue sur les mesures autonomes relatives aux Balkans occidentaux: cet accord in extremis permettra de préserver et développer la prospérité relative de cette partie du voisinage de l'UE. Le Grand-Duché a également entamé le trilogue sur l'amendement du règlement anti-torture et a pu finaliser la position du Conseil sur le projet de règlement sur les minerais de conflits. Enfin, la Présidence a lancé le débat au Conseil sur le statut d'économie de marché pour la Chine.

6. Promouvoir une démarche de développement durable

La Présidence luxembourgeoise s'est efforcée d'accélérer la transition vers une économie verte à faibles émissions de gaz à effet de serre, promouvant ainsi la croissance économique durable. Un focus particulier a été mis sur l'économie circulaire et le financement de la transition vers celle-ci. Ainsi, en collaboration avec la Commission européenne et la Banque Européenne d'Investissement (BEI), le Luxembourg s'est penché sur cette question tout en sensibilisant le monde des finances aux opportunités à saisir. Les résultats de cette analyse ont été largement divulgués lors de la conférence « Financer l'économie circulaire » organisée en décembre au Grand-Duché.

Lors du Conseil Environnement de septembre, les ministres européens de l'Environnement ont adopté des conclusions précisant les principaux éléments de la position de l'Union européenne pour la Conférence des parties (COP21) à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC). Le mandat obtenu par la Présidence a permis à l'UE de négocier l'accord de Paris qui est à la fois ambitieux et juridiquement contraignant, qui s'appliquera à toutes les parties et qui aborde de manière équilibrée les volets atténuation, adaptation, pertes et dommages, financement, transfert de technologie et renforcement

des capacités des pays en développement. L'accord de Paris est assorti de l'objectif à long terme qui consiste à contenir l'élévation de la température moyenne de la planète nettement en dessous de 2 °C par rapport aux niveaux préindustriels et poursuit l'action menée pour limiter l'élévation des températures à 1,5 °C par rapport aux niveaux préindustriels. Cet accord comprend également des règles claires en matière d'obligations et de transparence qui sont le résultat d'une bonne négociation de la part de l'Union européenne.

Le volet du financement du changement climatique a revêtu un rôle crucial dans le processus qui a débuté avec les discussions des ministres de l'Environnement lors de leur réunion informelle en juillet. Le Conseil ECO-FIN de novembre a approuvé le mandat relatif au financement de la lutte contre le changement climatique en vue de la COP21. Dans ses conclusions, le Conseil a réaffirmé que l'UE et ses États membres sont résolus à apporter leur contribution à l'objectif des pays développés consistant à mobiliser ensemble chaque année, d'ici 2020, 100 milliards de dollars, permettant ainsi à l'UE de jouer son rôle en tant que l'un des acteurs prêts à contribuer de manière significative aux besoins en la matière.

L'autre grand rendez-vous était le Sommet des Nations Unies sur le développement durable en septembre à New York, qui a abouti à l'adoption de l'agenda 2030 pour le développement durable. Cet agenda comprend 17 nouveaux objectifs de développement durable (ODD), remplaçant les objectifs du millénaire pour le développement (OMD), et définit le planning du développement durable pour les quinze années à venir. La réussite de la troisième Conférence internationale sur le financement pour le développement à Addis-Abeba en juillet avait contribué à ouvrir la voie pour un accord sur les ODD.

En ce qui concerne la **stratégie contre le changement climatique**, la Présidence a œuvré avec succès en faveur de l'adoption formelle, en septembre, du mécanisme de **réserve de stabilité des marchés (MSR)** ce qui constitue une première étape de la réforme du **système d'échange de quotas d'émission de gaz à effet de serre** (SEQE, ou ETS), l'instrument phare de la politique de l'UE visant la réduction des émissions CO₂ et la surveillance des marchés du carbone. Ensuite, lors du Conseil d'octobre, les ministres de l'Environnement ont eu un premier débat d'orientation sur le **réexamen du SEOE.**

Le Luxembourg a coordonné la position de l'Union européenne dans le cadre de la 12ème Conférence des parties (COP-12) à la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification, qui s'est tenue en octobre à Ankara, lors de laquelle un certain nombre de décisions importantes ont été prises pour faire avancer la lutte contre la désertification et la dégradation des terres.

Les ministres ont également eu un échange de vues sur le **verdissement du Semestre européen,** afin de mieux intégrer la viabilité environnementale dans le cycle de la gouvernance économique. Ils ont notamment discuté de l'élimination progressive des subventions dommageables pour l'environnement et de la mise en œuvre des politiques et de la législation environnementales.

Dans le contexte de l'affaire Volkswagen, le Conseil a discuté des questions liées aux tests relatifs aux émissions des véhicules en conditions de conduite réelle et au trucage des systèmes de contrôle des émissions dans les voitures, qui constitue une sérieuse entrave à l'amélioration de la qualité de l'air dans l'UE. Les ministres ont souligné la nécessité d'un système de contrôle plus robuste ainsi que des décisions rapides sur les nouvelles normes de test, relevant l'importance de cet aspect pour la qualité, la santé et le développement de nos villes.

L'orientation générale adoptée au Conseil Environnement dans le contexte de la directive concernant la réduction des émissions nationales de certains polluants atmosphériques (NEC) permettra de garantir un niveau élevé de la qualité de l'air en Europe tout en respectant les contraintes des États membres.

La Présidence luxembourgeoise a procédé à une révision à mi-parcours de la **stratégie européenne sur la biodiversité**, essentielle pour le maintien du bien-être environnemental en Europe. Elle a procédé à un examen détaillé des résultats, ce qui a abouti à l'adoption de conclusions à ce sujet par le Conseil en décembre.

La **durabilité** était aussi le fil conducteur dans les travaux de la Présidence dans le domaine de l'**agriculture** et la **pêche**, tout en tenant compte de la dimension économique et sociale et des aspects sanitaires.

Dans la perspective de la COP21, les ministres ont débattu de la contribution de l'agriculture à l'atténuation du changement climatique, sur base d'une note préparée par la Présidence luxembourgeoise.

La Présidence s'est aussi engagée en faveur de la simplification des règles et des procédures de la politique agricole commune. Ce sujet a fait l'objet d'un débat au Conseil Agriculture de novembre, avec un accent particulier sur le verdissement et le développement rural.

L'agriculture et le secteur agroalimentaire européen étant des acteurs importants à l'échelle mondiale, la Présidence a suivi de près les développements en matière de politique commerciale sur le plan bilatéral et multilatéral, en vue des rendez-vous importants comme la Conférence ministérielle de l'OMC à Nairobi et les négociations sur le TTIP. Une attention particulière a été réservée à l'embargo russe sur certains produits agricoles de l'UE.

En ce qui concerne la **crise sur le marché du lait et de l'élevage** dans une grande majorité des États membres, les ministres ont pris note avec satisfaction, lors d'un Conseil Agriculture extraordinaire convoqué par la Présidence en septembre, du paquet de propositions de la Commission représentant un montant total de 500 millions d'euros. Ces propositions sont destinées à faire face à l'effondrement des prix et des revenus dans les secteurs concernés.

Le Conseil Agriculture et Pêche a approuvé en novembre le **règlement sur les nouveaux aliments** grâce auquel la mise sur le marché de l'UE de nouveaux aliments deviendra plus rapide et moins cher tout en préservant le niveau élevé de protection de la santé humaine.

En ce qui concerne la **révision de la procédure d'autorisation des organismes génétiquement modifiés (OGM),** le Conseil a mandaté un groupe de travail d'examiner les aspects techniques de la proposition de règlement concernant la possibilité pour les États membres de restreindre ou d'interdire sur leur territoire l'utilisation de denrées alimentaires et d'aliments pour animaux génétiquement modifiés.

Le principe de durabilité a aussi dominé l'action de la Présidence luxembourgeoise dans le domaine de la **politique commune de pêche**. En octobre, les ministres sont parvenus à un accord à l'unanimité sur les possibilités de pêche applicables à certains stocks halieutiques de la mer Baltique en 2016. Il s'agissait d'un accord important à la fois pour la durabilité des stocks et pour l'économie de la pêche des pays concernés.

7. Renforcer la présence de l'Union européenne dans le monde

La Présidence luxembourgeoise a donné un appui sans faille à la Haute représentante de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité. Ainsi, le ministre des Affaires étrangères et européennes Jean Asselborn a remplacé la Haute représentante à une série de réunions de l'Union européenne avec des pays tiers, à savoir au Conseil conjoint ministériel UE-Cariforum à Georgetown (Guyana), au Dialogue politique ministériel UE-Cabo Verde (Luxembourg), au Dialogue politique ministériel avec la Communauté de développement d'Afrique australe (Luxembourg) ainsi qu'au Dialogue politique ministériel avec la République d'Angola (Luanda). De même, le ministre Nicolas Schmit, en charge des relations avec le Parlement européen, a présenté au Parlement européen la position du Conseil sur de nombreux sujets relevant des affaires étrangères et de la politique de sécurité.

Le Luxembourg a participé activement aux premiers travaux du groupe des points focaux des capitales des 28 États membres sur l'élaboration de la nouvelle **stratégie globale de l'UE pour la politique étrangère et la sécurité.** La nouvelle stratégie a été discutée à plusieurs réunions informelles qui se sont tenues au Grand-Duché. Le Luxembourg a également organisé deux séminaires en coopération avec le Service européen pour l'action extérieure (SEAE), ainsi qu'avec les Instituts Clingendael et Egmont, en préparation de la rédaction de la nouvelle stratégie globale. Lesdits séminaires ont porté sur le niveau d'ambition de la politique de sécurité et de défense commune tant militaire que civile qui devrait être reflété dans la nouvelle stratégie.

Dans le domaine de la Défense, la Présidence luxembourgeoise a axé ses efforts pour l'essentiel sur le renforcement de la coopération entre les États membres de l'UE, et entre l'UE et l'OTAN. Deux séminaires

ont été organisés au Luxembourg sur les partenariats public-privé en matière de Défense et sur les communications satellitaires dans les domaines de la défense et de la sécurité. Le Luxembourg s'est également efforcé d'accélérer la mise en œuvre du concept du renforcement des capacités en soutien aux pays tiers, dans le but de doter les partenaires de l'UE des moyens nécessaires pour leur permettre de prévenir et gérer eux-mêmes des crises.

Les six mois qui viennent de s'écouler ont renforcé la conviction du Grand-Duché que la perspective d'adhésion reste un puissant moteur pour les réformes aux frontières européennes, au bénéfice de la stabilité et de la prospérité du continent tout entier. Sur fond de crise migratoire et au vu de la situation sécuritaire en Europe, la Présidence a accordé une attention toute particulière à la politique d'élargissement. Elle a ainsi tenu à inviter les pays candidats à un total de huit réunions informelles à haut niveau afin de leur permettre de mieux appréhender la dynamique des travaux en cours au Conseil de l'UE. Sur la base du « paquet élargissement 2015 » de la Commission européenne, la Présidence luxembourgeoise a œuvré à l'adoption consensuelle des conclusions sur l'élargissement par le Conseil de décembre.

Le Luxembourg se félicite particulièrement qu'il ait été possible de procéder à l'ouverture de nouveaux chapitres de négociation avec la **Turquie**, le **Monténégro** et la **Serbie**. Le Conseil a décidé de renforcer sa coopération avec la Turquie par la mise en place de différentes mesures, notamment l'organisation de Sommets réguliers UE-Turquie, dont le premier a eu lieu le 29 novembre.

La Présidence a par ailleurs encouragé la poursuite sur le chemin vers l'intégration européenne de l'Ancienne République yougoslave de Macédoine et de l'Albanie. Elle se félicite de la signature de l'Accord de stabilisation et d'association avec le Kosovo et de l'organisation du premier Conseil de stabilisation et d'association avec la Bosnie-Herzégovine. La Commission et le SEAE ont publié en novembre une communication conjointe proposant une approche révisée de la politique européenne de voisinage. La Présidence luxembourgeoise a contribué aux travaux en vue de l'adoption par le Conseil de conclusions sur la révision de celle-ci en décembre.

Le Grand-Duché a accueilli en novembre la 12ème réunion des ministres des Affaires étrangères de l'Asie et de l'Europe (ASEM FFM12), intitulée « Travailler ensemble à un futur durable et sûr ». La plus grande conférence organisée par la Présidence luxembourgeoise a réuni pas moins de 53 délégations, représentant 60 % de la population mondiale, du commerce mondial et du PIB mondial. Ce forum a préparé le 20ème anniversaire du dialogue ASEM qui sera célébré en 2016 en Mongolie. En préparation de la COP21, les délégations ont aussi discuté des enjeux climatiques et ont exprimé leur détermination à arriver à un accord ambitieux. La connectivité a été un autre point majeur abordé lors de la conférence. Les ministres ont souligné l'importance de renforcer davantage la connectivité entre l'Asie et l'Europe afin de promouvoir les échanges, l'investissement et le renforcement des liens institutionnels entre les deux régions en vue d'une croissance durable.

2015 fut une année charnière pour le développement et des conférences majeures, façonnant la **politique de développement de l'UE** pour les quinze prochaines années, se sont tenues sous Présidence luxembourgeoise. Lors de la 3^{ème} Conférence sur le financement du développement à Addis-Abeba, la Présidence luxembourgeoise a pu contribuer à l'adoption d'un paquet diversifié de moyens pour le développement, tout en maintenant l'aide publique au développement **(APD).** Lors du Sommet à New York, un ambitieux agenda universel a été adopté.

L'année 2015 avait été désignée Année européenne pour le développement (AED) et la Présidence luxembourgeoise a organisé de nombreux événements destinés à sensibiliser le grand public aux enjeux de la coopération et à l'impliquer davantage. Afin que l'esprit de cette année soit pérennisé, une déclaration interinstitutionnelle a été signée en décembre à Luxembourg.

La **crise migratoire** a également eu un impact sur les dossiers de la coopération au développement qui fait partie intégrante de la réponse globale aux défis et aux opportunités générées.

La Présidence luxembourgeoise a également contribué à opérationnaliser le **concept de la cohérence des politiques pour le développement** (CPD), notamment en organisant des réunions conjointes du ministre de la coopération avec les Conseils Énergie et JAI, un échange formel entre les Conseils Développement et Environnement (Agenda 2030) ainsi que des réunions conjointes entre différentes filières au niveau des experts.

Le Grand-Duché a par ailleurs lancé au niveau du Conseil des réflexions et échanges sur les **relations futures (post-Cotonou)** entre l'UE et les pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP) en organisant plusieurs événements à Luxembourg et à Bruxelles, ainsi que des débats au Conseil.

Des **conclusions du Conseil** ont été préparées sur le plan d'action genre dans les relations extérieures, sur le rapport annuel sur l'assistance extérieure de l'UE, le rapport biannuel sur la CPD, l'héritage de l'AED, ainsi que sur la Facilité d'investissement ACP.

Dans le domaine de l'action humanitaire, la Présidence luxembourgeoise est parvenue à une première prise de position en vue du **Sommet humanitaire mondial** en 2016 par le biais de l'**adoption consensuelle de conclusions du Conseil.** Par ailleurs, les discussions entre les acteurs humanitaires et la protection civile ont débouché sur une **liste de suivi d'actions concrètes** suite à un atelier conjoint organisé au Grand-Duché. Finalement, la Présidence a organisé trois réunions sur la thématique de la protection dans l'action humanitaire et mené le débat autour de la déclaration en vue de la 32ème Conférence internationale de la **Croix-Rouge et du Croissant-Rouge.**

Éditeur

Service information et presse du gouvernement, Département édition

Coordination du texte

Ministère des Affaires étrangères et européennes, Direction des relations économiques internationales et des affaires européennes (D II)

Layout

Vidale-Gloesener

ISBN 978-2-87999-273-0

Luxembourg, le 18 décembre 2015



